



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

Le mardi 9 octobre 2012 à 19h30

- 1) Ouverture de la séance extraordinaire;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-134 – 1, rue Kiley – régularisation d'une marge d'implantation de garage – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- 4) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-135 – 218, chemin Dublin – permission d'implantation d'une remise en cours avant – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- 5) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-136 – 101, rue Miller – régularisation d'une marge d'implantation de garage – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- 6) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-137 – 438, boulevard Jacques-Cartier – permission d'implantation d'enseignes utilitaires – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- 7) Avis de motion – Règlement 444 abrogeant le Règlement (427) sur l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-lac;
- 8) Avis de motion – Règlement 445 sur l'annexion d'une partie de la zone 85-V de la Ville de Fossambault-sur-le-lac relativement au chemin de Kilkenny;
- 9) Période de questions;

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon le mardi, 9 octobre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ouverture

Ouverture de la séance extraordinaire du Maire Clive Kiley à 19h30.

2) Ordre du jour

181-10-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-134 – 1, rue Kiley – régularisation d'une marge d'implantation de garage – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CONSULTATION

La dérogation mineure DM12-134 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

182-10-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-134 déposée par M. Jean-François Mathieu, propriétaire du lot 4 367 639 situé au 1, rue Kiley, zone H-30 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de régulariser l'implantation du garage détaché situé à 2,87 m du bâtiment principal, tel que représenté sur le plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin en date du 14 novembre 2011 sous ses minutes 19 944 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-134 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-134.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) **Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-135 – 218, chemin Dublin – permission d’implantation d’une remise en cours avant – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme**

CONSULTATION La dérogation mineure DM12-135 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l’urbanisme, explique l’objectif de cette demande et aucune voix d’opposition ne s’est manifestée.

183-10-12 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM12-135 déposée par M. Alain Picard, propriétaire du lot 4 369 076 situé au 218, chemin Dublin, zone RU-31 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de permettre l’implantation d’une remise de 16’ x 16’ annexée au garage en cours avant ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande l’acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-135 ;

CONSIDÉRANT QU aucune voix d’opposition ne s’est manifestée lors de l’assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-135.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5) **Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-136 – 101, rue Miller – régularisation d’une marge d’implantation de garage – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme**

CONSULTATION La dérogation mineure DM12-136 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l’urbanisme, explique l’objectif de cette demande et aucune voix d’opposition ne s’est manifestée.

184-10-12 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM12-136 déposée par M. Stéphane Bouffard, ancien propriétaire du lot 4 368 615 situé au 101, rue Miller, zone H-17, et mandaté par le nouveau propriétaire M. Kevin Pronovost ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de régulariser l’implantation du garage détaché situé à 2,44 m du bâtiment principal tel que représenté sur le plan réalisé par l’arpenteur-géomètre Alain Gosselin en date du 31 juillet 2012 sous ses minutes 21 626 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande l’acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-136 ;

CONSIDÉRANT QU aucune voix d’opposition ne s’est manifestée lors de l’assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

184-10-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-136.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) **Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-137 – 438, boulevard Jacques-Cartier – permission d'implantation d'enseignes utilitaires – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

CONSULTATION

La dérogation mineure DM12-137 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

185-10-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-137 déposée par Place Shannon inc., propriétaire du lot 4 368 280 situé au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de permettre l'implantation de deux enseignes utilitaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-137 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-137.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) **Règlement 444 abrogeant le Règlement (427) sur l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-lac**

186-10-12

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 444 intitulé :

« RÈGLEMENT 444 ABROGEANT LE RÈGLEMENT (427) SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC »

- 8) Règlement 445 sur l'annexion d'une partie de la zone 85-V de la Ville de Fossambault-sur-le-lac relativement au chemin de Kilkenny

187-10-12

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 445 intitulé :

« RÈGLEMENT 445 SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DE LA ZONE 85-V DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC RELATIVEMENT AU CHEMIN DE KILKENNY »

- 9) Période de questions

Parole est accordée au public pour une période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 19h42.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général